Etendre la durée d'une inscription

Présentation

L'inscription au cours doit être paramétrée en durée, car par défaut elle est définitive.

Si la durée est définie, et que le produit est "renouvelable" alors il sera possible de prolonger la durée d'inscription sur le même code produit.

Fonction

Ce gestionnaire ne crée pas toujours d'instances produits à part entière, mais modifie les caractéristiques opérationnelles (en l'occurrence la durée d'inscription) d'un produit existant. Il ne peut être commandé qu'en mode connecté.

Si les paramètres de l'inscription sont définis et ciblés, et ne correspondent à aucun produit enregistré, alors un produit de type "inscription" est créé avec ces références. Une augmentation ultérieure sur les mêmes caractéristiques ajoutera un événement à ce produit.

si les paramètres de l'inscription sont définis et ciblés et qu'une instance produit correspond dans sa définition avec cette inscription. Alors un événement de produit est ajouté à cette instance produit.

Si enfin un code produit explicite est fourni, alors les paramètres explicites d'inscription ne sont pas exploités et la référence produit fournira le contexte de prorogation. Pour activer ce mode, il suffira de préciser le paramètre "productcode" dans les paramètres requis à l'acheteur.

Mise en oeuvre

L'inscription au cours doit être paramétrée en durée, car par défaut elle est définitive.

Si la durée est définie (en jours), et que le produit est "renouvelable" alors il sera possible de prolonger la durée d'inscription sur le même code produit.

Voir le gestionnaire de structure - Retour configuration et mise en œuvre d'une offre commerciale - Revenir au sommaire du composant Local Shop (Boutique) - Revenir au catalogue

From:

https://docsen.activeprolearn.com/ - Moodle ActiveProLearn Documentation

Permanent link:

 $https://docsen.active prolearn.com/doku.php?id=local: shop: setup: handlers: std_extendenrol period \& rev=1510840586 and states and states are states as a state of the stat$

Last update: 2024/04/04 15:50

